

**Délibération n° 2025-49**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 11 juillet 2025,  
sous la présidence d'Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,
- Vu** les relevés des avis du Comité social d'administration rendus lors de sa séance du 2 juillet 2025,
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 4 juillet 2025,
- Vu** l'avis favorable du Cac plénier rendu lors de sa séance du 7 juillet 2025,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de la lettre de cadrage stratégique de l'offre de formation 2027-2031**

Les membres du conseil ont approuvé la lettre de cadrage stratégique de l'offre de formation 2027-2031, jointe en annexe, à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 22  
Dont :  
Pour : 17  
Contre : 2  
Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 15 juillet 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 18 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 18 juillet 2025